

Concours de dessin des maisons de retraite Dessine-moi un proverbe imagé !

Demande la feuille de dessin A3 à l'accueil de la mairie
et des maisons de retraite dès le 2 février 2015

Choisis 1 des 10 proverbes proposés par les résidents des maisons de retraite et illustre le à ta façon : Ventre affamé n'a pas d'oreille - Après la pluie, vient le beau temps - On n'apprend pas à un vieux singe à faire la grimace - Qui vole un œuf, vole un bœuf - Loin des yeux, loin du cœur - Bien mal acquis, ne profite jamais - Qui sème le vent, récolte la tempête - Qui veut voyager loin, ménage sa monture - Le chien aboie, la caravane passe - Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

Apporte ton dessin non plié complété de tes coordonnées et de l'autorisation parentale au dos dans l'établissement de ton choix de 9h à 17h :



EHPAD Bel Horizon
Rue de Dunkerque 43000 Le Puy-en-Velay

EHPAD Les Chalmettes
20, avenue d'Ours Mons 43000 Le Puy-en-Velay

EHPA Sainte Monique
15, rue Prat du Loup 43000 Le Puy-en-Velay

Concours du 2 février au 16 mars 2015

Organisé par les maisons de retraite de la ville
CCAS - mairie du Puy-en-Velay :
04.71.07.01.30 / 04.71.09.89.87 / 04.71.02.16.99.

Ouvert gratuitement aux enfants

de 5 à 6 ans

de 7 à 9 ans

de 10 à 12 ans

Places de • cinéma
• spectacles
• théâtre
Lots surprises

Règlement à télécharger : www.lepuyenvelay.fr - santé et social -
Solidarité entre générations < Concours de dessin pour les jeunes de 5 à 12 ans.



Concours de dessin «des maisons de retraite»

«Dessine-moi un proverbe imagé»

- Concours ouvert gratuitement aux enfants de 5 à 12 ans.
- Retirez vos feuilles de dessin à l'accueil de la mairie et des maisons de retraite du CCAS.
- Déposez vos dessins dans l'une des 3 maisons de retraite du 2 février au 16 mars 2015.
- Renseignements : 04.71.02.16.99. et www.lepuyenvelay.fr



Nombreux lots à gagner !

Places de • cinéma
• spectacles
• théâtre

Lots surprises

Alors tente ta chance !

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

Organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville du Puy-en-Velay

Article 1 : Organisateur

Le C.C.A.S. de la ville du Puy-en-Velay situé au Centre Roger Fourneyron, sous la responsabilité de son Président, organise un concours de dessin intitulé «dessine moi un proverbe imagé» qui se déroulera du 2 février au 16 mars 2015 dans les conditions ci-après définies.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux enfants âgés de 5 à 12 ans
Le thème du concours est proposé par catégories d'âge :

- 5 à 6 ans
- 7 à 9 ans
- 10 à 12 ans

Une seule participation par enfant est autorisée.

Article 3 : Modalité de participation

Le dessin doit être réalisé sur papier A3 à retirer à l'accueil de la mairie et des maisons de retraite du CCAS de la Ville du Puy-en-Velay.

Toutes les techniques manuelles possibles peuvent être envisagées pour la réalisation du dessin (feutres, gouaches, crayons, découpages, collages...)

Devront figurer au dos du dessin : Nom, prénoms, date de naissance, adresse, téléphone, mail du participant et autorisation parentale complétée.

Les dessins devront être apportés non pliés à la maison de retraite de votre choix : Bel Horizon, les Chalmettes ou Ste Monique (adresses au dos).

avant le 16 mars 2015.

Article 4 : Remise des prix

Le jury composé d'artistes, de membres du personnel du CCAS, d'élus, de résidents et du personnel des maisons de retraite, sélectionnera 9 gagnants dont 3 dans chaque catégorie d'âge. Les gagnants seront récompensés par des tickets de cinéma, des places de théâtre, des places de spectacles et des tee-shirts offerts aux 30 primés soit 10 dans chaque catégorie.

Le jury délibérera le 18 mars 2015.

Les gagnants seront informés par téléphone.

En cas de désistement d'un des gagnants, le suivant sur la liste se verra attribuer le prix.

**La remise des prix aura lieu le samedi 21 mars 2015
à 11h30 en Mairie du Puy-en-Velay (salle du conseil).**

Tout gagnant autorise le CCAS à citer ses nom, prénom et adresse à des fins de communication sur les résultats du concours.

Les gagnants autorisent le CCAS à diffuser leur photo et leur dessin gratuitement dans les divers supports d'information (journal, presse, site Internet...)

Le concours s'achèvera par une exposition des dessins primés dans le hall de la mairie. Tous les autres dessins seront exposés dans les maisons de retraite du CCAS du Puy en Velay. .

Article 5 : Dépôt légal

L'affiche du concours et le règlement seront affichés en Mairie, au C.C.A.S., dans les écoles, au théâtre municipal, dans les maisons de quartiers ou centres de loisirs, à l'Office du tourisme, dans les maisons de retraite BEL HORIZON, LES CHALMETTES et SAINTE MONIQUE et consultables sur le site du Puy-en-Velay : www.lepuyenvelay.fr - santé et social - Solidarité entre générations > Concours de dessin pour les jeunes de 5 à 12 ans.

Article 6 : Responsabilité

Le CCAS se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.